



ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan d'action académique de lutte contre le décrochage lié au confinement



## PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE LIÉ AU CONFINEMENT

Le contexte de crise exceptionnelle continue de mobiliser chacun pour lutter contre les formes de rupture pédagogique nouvelles ou aggravées. Cet enjeu de société est particulièrement fort dans le contexte de l'académie, qui connaît de nombreuses difficultés scolaires et sociales que le coronavirus a exacerbées et qui ont été rendues plus visibles. Les retours de terrain font état d'un accroissement du décrochage avec un taux d'élèves ayant rompu le lien avec leurs professeurs qui dépasse cinq pour cent. À ceci s'ajoutent les plus faibles taux de retour en classe en éducation prioritaire qui compromettent les apprentissages d'élèves déjà en fragilité scolaire.

Le présent plan stratégique poursuit deux objectifs :

- informer et outiller tous les professionnels mobilisés, inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs, enseignants, CPE, assistants de service social en faveur des élèves, personnels de santé scolaire, d'orientation, directeurs de CIO, PsyEN, et partenaires, afin d'affiner le diagnostic des décrochages au plus près des territoires et du contexte, et de faire connaître les leviers d'action existant ou à construire.

- détailler un plan d'action à court et moyen termes de manière concrète et opérationnelle d'ici la fin de l'année, en prévision de la rentrée et pour les mois à venir.

L'enjeu est **de repérer et de mobiliser chacun des élèves des écoles, collèges et lycées, en situation de décrochage ou de rupture**, pour qu'ils renouent avec les apprentissages et s'inscrivent dans un parcours de formation.

## SOMMAIRE

Rupture pédagogique, décrochage, de quoi parle-t-on ? . 5

Plan d'action académique en 5 priorités . . . . . 8

Priorité 1 : Raccrocher les jeunes scolarisés cette année avec leur EPLE ; repérer, redonner envie et rendre actif. . . . . 8

Priorité 2 : Accompagner les jeunes en difficulté d'orientation ou sans diplôme et sans solution à la rentrée 2020. . . . . 14

Priorité 3 : Développer avec nos partenaires une réflexion sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. . . . . 18

Priorité 4 : Accompagner une nouvelle manière de penser le travail personnel, l'autonomie, et l'alliance éducative. . . . . 20

Priorité 5 : Accompagner les personnels pour une meilleure détection et prise en charge des élèves vulnérables . . . . . 24

Acteurs académiques et ressources. . . . . 26

Annexes . . . . . 31

Plan d'action académique de lutte  
contre le décrochage  
lié au confinement

Rupture pédagogique,  
décrochage,  
de quoi parle-t-on ?

# RUPTURE PÉDAGOGIQUE, DÉCROCHAGE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

## UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS

La crise sanitaire élargit le spectre des publics concernés par la définition institutionnelle du décrochage comme un « processus qui conduit chaque année un grand nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnel (CAP ou brevet d'études professionnelles (BEP)<sup>1</sup> ».

Le confinement a accru les phénomènes de décrochage qui peuvent concerner différents publics en proie à des vulnérabilités diverses : élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en zone rurale très isolée, élèves en situation de grande précarité, allophones marginalisés (mineurs non accompagnés, enfants des bidonvilles...), porteurs de handicap, issus de familles suivies socialement, en difficulté langagière ou en situation d'illectronisme, décrocheurs déjà pris en charge par la MLDS ou jeunes sans solution d'orientation à la rentrée... Qu'ils soient perdus de vue, au bord de la rupture pédagogique en raison de difficultés sociales, scolaires, psychologiques, ou en plein décrochage, ces élèves sont au cœur de notre action volontariste et concrète.

On peut schématiquement identifier trois profils qui correspondent à trois types de situations :

- 1) **Élèves à risque**, qui sont sur le point de décrocher, « décrochant », parfois déjà ponctuellement suivis par un GPDS (Groupe de prévention du décrochage scolaire),
- 2) **Élèves pris en charge et suivis par la MLDS** (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) (qui correspondent au sens étroit de « décrochage »),
- 3) **Élèves « perdus de vue »**, qui n'ont pas donné de nouvelles ou ont cessé de répondre aux sollicitations de la communauté éducative.

On le voit, cette typologie inclut des élèves qui ne sont pas d'ordinaire considérés comme « décrocheurs » mais que le contexte a rendus plus vulnérables scolairement : ce peut être un élève de primaire dont l'école n'a plus de nouvelles, un collégien qui a perdu tout contact avec ses professeurs ou un lycéen démobilisé. Aussi parlera-t-on plutôt de « rupture pédagogique » dans ce cas. La période de déconfinement et les possibilités accrues de retour en classe obligent également à réinterroger la question de l'absentéisme.

Comme pour tout déploiement de dispositif en réponse à une problématique identifiée, la vigilance impose de ne pas « essentialiser » les élèves ni de « naturaliser » les difficultés des élèves décrocheurs ou en rupture pédagogique. On pourra se reporter avec intérêt au dossier d'actualité Veille et analyses de l'IFE • n° 84 • Mai 2013, Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs, qui met en garde : « L'école, lorsqu'elle n'arrive pas à « accrocher » les élèves a tendance à « pathologiser » leurs différences et à externaliser leur prise en charge. L'intention d'offrir à tous la même école s'accommode mal de la prise en compte des particularités : on réduit les différences, quitte à « écarter » les enfants des classes dites « normales ».

<sup>1</sup> <https://eduscol.education.fr/cid48490/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage-en-france-et-en-europe.html>

Pour porter ce plan académique, chaque DSDEN désignera un référent « élèves en situation de vulnérabilité scolaire », chargé de :

- ✓ la coordination des actions à destination des publics identifiés précédemment,
- ✓ la constitution d'une équipe de suivi et d'accompagnement des écoles et des EPLE,
- ✓ la liaison avec le groupe de travail académique.

L'objectif est que l'action impulsée à l'échelle académique puisse se déployer plus précisément au sein des DSDEN, et se nourrir des travaux conduits par chaque département, car l'ensemble des sujets suppose des partenariats locaux et une différenciation selon les territoires et les contextes d'enseignement.

## CAS PARTICULIER DES POLY-EXCLUS

### Persévérance scolaire et continuité pédagogique en faveur des élèves exclus

La circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019 sur le plan de lutte contre les violences scolaires nous engage à repérer et mieux accompagner les élèves « hautement perturbateurs et poly-exclus », public le plus souvent fragile scolairement et socialement, en risque majeur de rupture et de décrochage.

Le travail engagé avec les DASEN avant le confinement a permis la mise en œuvre des mesures suivantes :

- **Repérage et accompagnement** de ces élèves ;
- **Diagnostic et cartographie** des 30 dispositifs relais ;
- Élaboration du **protocole départemental d'accompagnement et de responsabilisation des parents** (PAR), pour les élèves ayant fait l'objet de deux exclusions définitives au cours de la même année scolaire ;
- Mise en œuvre partenariale des **équipes mobiles mixtes d'intervention scolaire** (EMMIS), en lien avec l'agence régionale de santé.

### Continuité pédagogique en faveur des élèves exclus pendant la période du confinement

**Une vigilance particulière de tous les services d'affectation des DSDEN et de la DV4E** a permis de s'assurer de la prise en charge des élèves exclus par conseil de discipline, dans les jours qui ont précédé l'entrée en confinement, afin qu'ils puissent bénéficier, comme tout élève, de la continuité pédagogique.

#### Choix opérés, soit :

- Réaffectation de tous les élèves exclus dans la première semaine du confinement, en invitant les chefs d'établissement d'accueil à les intégrer sans délai pour une prise en charge pédagogique.
- Réaffectation différée et maintien de la continuité pédagogique par l'établissement d'origine.

Plan d'action académique de lutte  
contre le décrochage  
lié au confinement

# Plan d'action académique en 5 priorités

# PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE EN 5 PRIORITÉS

**Priorité 1 : Raccrocher les jeunes scolarisés cette année avec leur EPLE ; repérer, redonner envie et rendre actif.**

## IDENTIFIER ET SUIVRE LES ÉLÈVES EN FRAGILITÉ

### **1. Consolider dans chaque établissement un tableau de bord pour le suivi des élèves vulnérables au sein des établissements scolaires (repérage, diagnostic, suivi).**

L'enquête Orquestra peut permettre d'alimenter ce tableau de bord puisqu'elle distingue :

- les élèves qui ne répondent pas aux sollicitations (« non-répondants ») ;
- les élèves identifiés comme décrocheurs avant la fermeture des établissements ;
- les élèves dont on perçoit un risque de rupture, pour des raisons
  - Matérielles (informatiques ou autres)
  - Scolaires et/ ou linguistiques
  - Sociales
  - Psychologiques ...

L'objectif est que les élèves puissent être suivis avec des points réguliers, afin que les liens avec les acteurs extérieurs (politique de la ville, médiateurs sociaux, éducateurs, associations...) soient déclenchés rapidement et que les retours d'information soient transmis à la communauté éducative.

### **2. Mobiliser dans chaque EPLE les dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.**

Ces dispositifs seront mobilisés en étroite articulation avec les équipes pédagogiques pour éviter d'externaliser les questions liées au décrochage en les confiant à un petit nombre de personnes. L'enjeu est bien que l'élève à terme puisse cesser d'être un décrocheur pour (re)-devenir un élève « ordinaire » de la classe.

#### **Le référent décrochage**

Pour renforcer l'efficacité des actions de prévention au sein des établissements scolaires et accompagner le retour des jeunes décrocheurs dans un parcours de formation diplômant, un référent « décrochage scolaire » est désigné par le chef d'établissement (217 personnes dans l'académie de Montpellier).

Chaque référent est étroitement associé aux actions et dispositifs de prévention dans son établissement scolaire. Il assure le lien avec les enseignants des classes d'origine des élèves décrocheurs afin de comprendre chacune des situations, d'apporter un regard éclairé et distancié. Il anime, sous l'autorité du chef d'établissement, le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) et organise le suivi des élèves pris en charge en lien avec le coordonnateur MLDS de son bassin<sup>2</sup>.

#### **Le GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire)**

Le GPDS est placé sous l'autorité du chef d'établissement et constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Éducation Nationale au sein de chaque établissement scolaire.

---

<sup>2</sup> Cf. Annuaire des coordonnateurs et des référents en annexe.



Permanent et réactif, il assure le repérage et la prise en charge de tout élève présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation : difficultés d'intégration et d'adaptation, premiers signes de décrochage ou situations avérées.

Il est un groupe ressource qui associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'établissement pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés.

Il doit permettre la prise en charge du décrochage scolaire au sein de l'établissement en mobilisant l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques.

Son action consiste à :

- ✓ Identifier, recenser et prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et / ou en situation de rupture scolaire.
- ✓ Proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE.

Sa fréquence peut varier mais elle est déterminée au sein de l'établissement selon les situations. Dans tous les cas elle doit aussi être en relation avec les différentes instances comme les conseils pédagogiques, commissions éducatives, conseils de la vie lycéenne...

### **Le coordonnateur MLDS**

Le coordonnateur MLDS<sup>3</sup> assure ses missions dans 5 domaines d'activité :

- ✓ Activités pédagogiques : concevoir et organiser des séquences pédagogiques adaptées aux besoins des publics cibles ;
- ✓ Accompagnement personnalisé : assurer directement des accompagnements et apporter un appui technique et méthodologique aux équipes éducatives des établissements dans ce domaine ;
- ✓ Coordination pédagogique : animer et coordonner l'activité des équipes pédagogiques engagées dans les actions MLDS ; animer les regroupements des référents « décrochage scolaire » du bassin ;
- ✓ Ingénierie de formation : concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins du bassin recensés. Assurer le conseil technique auprès des chefs d'établissements, responsables FOQUALE et PSAD. Contribuer à l'évaluation et à l'évolution des pratiques et des dispositifs de formation.
- ✓ Réunir et développer un réseau de partenaires, pour enrichir et diversifier les pistes de solutions au bénéfice des jeunes et des établissements. Proposer et mettre en œuvre des parcours de formation adaptés aux élèves et aux situations spécifiques

**Dans cette situation particulière de dé-confinement, les coordonnateurs MLDS seront mobilisés pour proposer et organiser des modules spécifiques d'accueil et de prise en charge des élèves les plus démunis.**

---

<sup>3</sup> Cf. Référentiel d'activités et de compétences BO n° 29 du 21 juillet 2016.

La MLDS peut donc être sollicitée pour abonder en HSE certains établissements afin de mener une activité particulière ou un projet de courte durée avec un groupe d'élèves identifiés. ([ce.recsaio@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recsaio@ac-montpellier.fr)).

**3. S'appuyer sur les ressources mises en ligne le 20 mai 2020 par le département Accompagnement pédagogique de l'Onisep.**

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Actualites/Prevention-du-decrochage-scolaire-et-continue-pedagogique/>

Sont proposés 5 ressources créées avec des enseignants, Directeurs de CIO, et référents MLDS<sup>4</sup> :

- **1 proposition de protocole** afin d'aider les EPLE à limiter les effets de la crise sanitaire en matière de décrochage scolaire en collège et lycée
- **3 documents de liaison** dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire en période de confinement et de déconfinement :
  - ✓ entre les équipes éducatives et les élèves
  - ✓ entre les équipes éducatives et les familles
  - ✓ interne à l'établissement
- **1 fiche-tuteur**

## COMMUNIQUER, RASSURER, CONFORTER

### 1. Communiquer aux parents des informations claires, précises et rassurantes.

Les familles, et les élèves, ont besoin d'être préparés aux changements inhérents au contexte sanitaire : le protocole sanitaire pourra être traduit en informations sécurisantes et en gestes simples, dans un discours audible et rassurant pour les familles : déplacements dans et hors établissement, gestes barrières, emploi du temps et dispositifs choisis pour les interclasses. On pourra aussi proposer des photographies des aménagements sanitaires et des dispositifs d'apprentissages mis en œuvre dans les classes pour dédramatiser le retour à l'école.

On privilégiera lorsque c'est possible une communication orale plutôt qu'une communication écrite qui peut pour certaines familles constituer un facteur anxigène faisant obstacle au retour à l'école. Il conviendra également de communiquer régulièrement en tenant compte de l'impact des informations extérieures (médias, parents d'élèves).

### 2. Travailler sur la réassurance des enfants et des familles en posant le cadre d'autorité de l'École et l'instruction obligatoire, qui est un cadre explicite et ferme.

Les familles méritent d'être valorisées pour leur engagement. Malgré tout, une information explicite doit leur être délivrée sur le fait que, particulièrement dans le premier degré et quelle que soit la qualité de leur investissement, l'enseignement en distanciel ne peut absolument pas se substituer à un enseignement réel, en classe.

Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre dans les classes sont adaptés au nombre restreint d'élèves et à la nécessité de distanciation sociale. Ils sont soumis à des contraintes fortes mais donnent lieu à des actions efficaces, parfois innovantes. Les enseignants s'emparent de ce contexte pour accroître le

---

<sup>4</sup> Les documents sont téléchargeables à la fin du document dans la rubrique « ressources ONISEP »

soutien et la personnalisation des apprentissages. Cette plus-value mérite d'être diffusée auprès des familles de manière à encourager le retour des élèves, notamment des plus fragiles.

### **3. Mobiliser les assistants de service social en faveur des élèves.**

Dans certaines situations, les assistants de service social en faveur des élèves peuvent effectuer des visites à domicile pour renouer le contact avec les familles, tisser du lien avec l'école et expliquer les enjeux d'une reprise de la scolarisation. Cette action s'inscrit dans le cadre de la circulaire du service social en faveur des élèves (circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017) qui invite explicitement à « contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés », à « soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative » et rappelle que « par un accompagnement social individualisé, l'assistant de service social recherche la mobilisation des élèves et celle de leurs parents dans la résolution des difficultés rencontrée ».

### **4. S'appuyer sur des médiateurs.**

Les médiateurs de l'Éducation Nationale ou associatifs peuvent être sollicités pour recréer du lien avec les élèves et leurs familles et peuvent permettre d'aller vers les élèves décrocheurs / décrochés en les rencontrant sur leur lieu de vie, voire en proposant des modalités alternatives provisoires de scolarisation (suivi régulier à distance, cours pour quelques élèves sur leurs espaces de vie) tout en veillant à ne pas susciter ni figer ces propositions qui ont montré leurs limites : il s'agit de réintroduire un peu d'école pour donner envie et sens au retour à l'école.

## **(RE)-DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES ET À LA PRÉSENCE EN CLASSE**

### **1. Adapter l'enseignement à la situation de l'élève en prenant appui sur ses acquis.**

La priorité est aussi de **sécuriser les élèves** le plus possible, en retravaillant les compétences transversales essentielles et utiles pour la suite de la scolarité, et de revenir sur les savoirs essentiels afin de développer l'autonomie et de stabiliser les acquis. Les nouveaux « espaces d'apprentissage transversaux et interdisciplinaires » (modules de consolidation des acquis, co-intervention, chef d'œuvre, modules d'accompagnement personnalisés) de la Transformation de la voie professionnelle peuvent favoriser ces acquisitions essentielles notamment pour les élèves en cours de cycles de formation.

C'est peut-être aussi l'occasion de **favoriser d'autres échanges avec les élèves**, pour permettre à certains de reprendre confiance en l'école et de réfléchir à leur projet scolaire et/ou professionnel.

Il est essentiel que les élèves qui reviennent après une période de rupture scolaire puissent aussi être mis en situation de contribuer de manière constructive et positive, et être soutenus dans leur motivation, surtout s'ils ont moins travaillé pendant la période de confinement. Il importe également de recréer un espace de solidarité collective et de reconstituer autant que possible le groupe-classe en gardant le lien avec les élèves qui demeurent en enseignement à distance. Ce temps de travail scolaire fortement interactif et coopératif est fondamental pour développer les compétences sociales indispensables aux apprentissages.

## 2. Articuler présentiel et distanciel

Cette articulation nécessite une coordination étroite entre les différents professeurs intervenant auprès des élèves et suppose d'être **vigilant sur la durée de la période de rupture de l'enseignement en présentiel**. Il est nécessaire de penser la temporalité de l'enseignement hybride en rythmant le présentiel et le distanciel, et en limitant les intervalles de temps (aussi bien la fréquence que la durée) entre deux périodes d'enseignement en distanciel. Le présentiel doit relier l'élève à l'école et à l'institution scolaire. Cela suppose de **proposer du présentiel au moins une fois par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire**

Pour la **voie professionnelle**, l'importance du retour sur les plateaux techniques est à rappeler. Les enseignements professionnels n'ont en effet pu qu'être théoriques durant la période de confinement et il est nécessaire de se réappropriier les compétences professionnelles **par des situations pratiques d'apprentissage en contexte**.

## FOCUS : INCLUSION ET CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES PORTEURS DE HANDICAP

S'agissant des élèves en situation de handicap, il faut bien considérer que ce ne sont pas obligatoirement des élèves potentiellement décrocheurs car ils sont accompagnés la plupart du temps par divers acteurs spécialisés créant un cadre sécurisant. Ce sont surtout des problématiques matérielles qui ont pu être cause d'une perte de contact, plus qu'une rupture profonde avec l'Institution.

Quatre situations sont à distinguer :

- **Les élèves notifiés ULIS** qui bénéficient en général des regards croisés du coordinateur du dispositif et de celui du professeur principal de la classe de référence.

Dans une hypothèse de recrudescence du Covid, c'est sur cette collaboration Coordinateur/Professeur principal que doit porter notre vigilance. Il est également à souligner que les obstacles rencontrés par ces élèves s'atténuent considérablement lorsqu'ils retrouvent des "permanences" entre l'école et la famille. Le travail essentiel est donc de créer ces permanences, notamment dans les modalités d'utilisation de l'outil informatique : similarités à l'école et la maison, rituels d'utilisation, et identification des temps d'aide éventuels par un suivi humain de l'AESHco.

- **Les élèves accompagnés par un AESH, qu'il soit collectif ou mutualisé.**

Il convient que soient repérés les temps pédagogiques d'accompagnement en les dissociant des temps d'accompagnement de vie dévolus aux AESH I. Là aussi, des "permanences" et des rituels très forts peuvent être créés dès la rentrée 2020, en assortissant cela d'une réflexion sur l'utilisation des outils informatiques pour que soient instaurés des rituels et des habitudes facilement transposables à la maison.

- **Les élèves d'Unité d'Enseignement en ESMS** qui relèvent de l'autorité et de la responsabilité du directeur(trice) de l'établissement médico-social.

Les enseignants de ces dispositifs sont sous la responsabilité fonctionnelle de ce directeur qui a la charge d'organiser la continuité dans le cadre des PIA (Projet Individualisé d'Accompagnement) et PPA. (Projet Personnalisé d'Accompagnement)

- **Les élèves d'Unités d'enseignement externalisées, UEE, UEMA et UEEA.**

C'est un cas de figure comparable à celui des UE en ESMS, si ce n'est que la prégnance du milieu médico-social est moins forte, ce qui laisse une certaine latitude à l'enseignant spécialisé et une certaine responsabilité dans l'organisation de la continuité pédagogique.

Enfin, concernant les élèves de SEGPA, dont certains, handicapés ou non, sont souvent happés par le décrochage, les directeurs-adjoints ont un rôle dans l'organisation de la continuité pédagogique qui est essentiel. Là aussi, si des rituels pédagogiques et comportementaux n'ont pas été posés en amont, il est difficile de ne pas perdre certains élèves aux comportements difficiles. Il importe donc de familiariser systématiquement tous ces élèves à tous les acteurs susceptibles un jour de leur apporter une réponse.

Enfin, concernant **les Élèves à Haut Potentiel dont 20% sont potentiellement décrocheurs ou en grande difficulté**, il est nécessaire d'organiser des médiations en amont de la crise ou du décrochage, en laissant à l'élève de la latitude dans le choix du médiateur : professeur, AED, enseignant spécialisé, d'autres intervenants, sous la responsabilité du chef d'établissement, pour rendre fonctionnels et opérationnels des binômes élève/médiateur qui laisseraient une porte ouverte pour un retour vers l'Institution.

## Priorité 2 : Accompagner les jeunes en difficulté d'orientation ou sans diplôme et sans solution à la rentrée 2020

### ACCOMPAGNER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE L'ONISEP

1. Accompagner les décrocheurs sur le site « **mon orientation en ligne** » <http://www.monorientationenligne.fr/>
2. Diffuser l'accès rendu libre (gratuit) aux publications de l'Onisep via le **kiosque en ligne**: <https://lekiosqueenligne.onisep.fr/> et apprendre aux élèves à naviguer dans les ressources pour identifier rapidement celles qui peuvent être pertinentes pour eux.
3. Communiquer le **numéro Vert : 0 800 1225 00** mis à disposition pour permettre aux jeunes sans diplôme et à leurs parents d'échanger avec un conseiller qui pourra leur apporter une information fiable sur les solutions de retour en formation et sur les structures d'accompagnement.
4. Accompagner les élèves afin qu'ils puissent travailler leur orientation en autonomie à partir des ressources pédagogiques proposées par **GLOSE en partenariat avec l'ONISEP** (<http://documentation.solutionsdoc.net/glose-education/>)

### METTRE EN ŒUVRE L'OBLIGATION DE FORMATION POUR LES 16-18 ANS À LA RENTRÉE 2020

Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, et comme rappelé dans le courrier du MENJ du 12 mai et dans le courrier interministériel du 13 mai, l'**obligation de formation jusqu'à 18 ans** pour les mineurs décrocheurs s'appliquera en France dès la rentrée prochaine. Par ailleurs, le protocole d'accord entre l'Association des Régions de France et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle vise la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

(cf <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENE1500404X.htm>)

L'obligation de formation pour les 16-18 ans **n'exclut pas le retour en formation initiale**. Plusieurs cas de figures peuvent être envisagés :

- entrée en apprentissage ou dans le programme qualifiant de la région Occitanie ;
- retour en formation initiale ;
- parcours d'insertion piloté par les missions locales (Garantie jeune).

#### Dans l'immédiat :

1. Traitement rapide des situations de décrochage et mobilisation immédiate des PSAD (Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs) : ML, CIO, Pôle Emploi, Chambres, associations ...
2. Communication envers les jeunes et leur famille > PSAD
3. Association des conseils régionaux et départementaux pour mobiliser des solutions.

#### Septembre-Octobre :

**Mise en place de sas d'accueil**, « LABO » ou « SAS Tremplin », dans le cadre de la MLDS, en fonction de la localisation des jeunes.

Cf. page suivante les « LABO » (Lieu d'Accueil Bilan Orientation) ou « SAS Tremplin »



« LABO » : Lieu d'Accueil Bilan Orientation ou « SAS Tremplin »

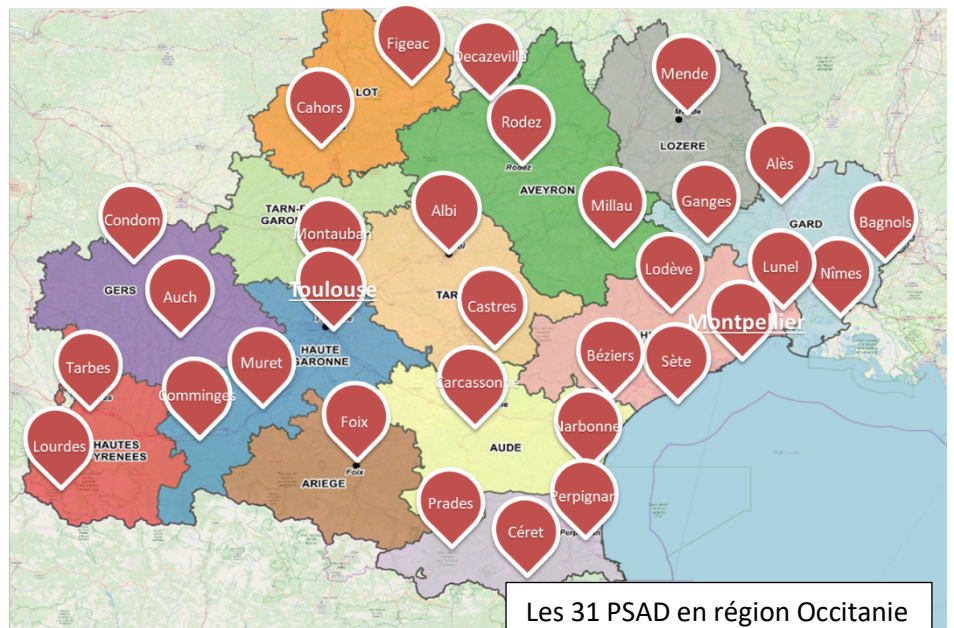
Type d'action	ACTION DE REMÉDIATION			
Objectif général	Accueillir des jeunes décrocheurs pour leur proposer des pistes de solutions			
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ établir un bilan approfondi</li> <li>▶ élaborer un projet personnel et professionnel</li> <li>▶ organiser le relai avec un dispositif de droit commun en relation avec le projet</li> </ul>			
Public concerné	Des jeunes ayant quitté le système scolaire prématurément et/ou sans avoir validé un diplôme général ou professionnel. (NEET) Les jeunes contactés par la PSAD demeurent sans solution			
Profil des candidats	Ce dispositif s'adresse à des jeunes sans solution qui n'ont pas de projet défini et qui rencontrent des difficultés à se projeter dans un avenir scolaire, de formation ou professionnel. Le dispositif est basé sur le volontariat.			
Effectif	8 à 10 personnes / groupe (à préciser)			
Statut de l'élève	Sous statut scolaire			
Dates de début et de fin	Le dispositif peut ouvrir sur 3 périodes tout au long de l'année scolaire : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ à la rentrée (septembre-octobre)</li> <li>▶ en début d'année civile (janvier-février)</li> <li>▶ en avril-mai</li> </ul> </td> <td style="width: 5%; text-align: center;"> </td> <td style="width: 35%; vertical-align: middle;">à préciser</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ à la rentrée (septembre-octobre)</li> <li>▶ en début d'année civile (janvier-février)</li> <li>▶ en avril-mai</li> </ul>		à préciser
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ à la rentrée (septembre-octobre)</li> <li>▶ en début d'année civile (janvier-février)</li> <li>▶ en avril-mai</li> </ul>		à préciser		
Durée du parcours	De 2 semaines à 8 semaines en fonction des besoins du jeune (à préciser)			
CONTENUS Modalités pédagogiques, activités menées	L'itinéraire pédagogique combine plusieurs étapes, modulables en fonction de la situation du jeune : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ bilan approfondi, intégrant des phases individuelles et des phases collectives</li> <li>▶ élaboration d'un projet personnel et professionnel :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche de pistes (mini stages d'observation en formation, stages de découverte des filières et des métiers en entreprises)</li> <li>- consolidation du projet et élaboration du plan d'action</li> </ul> </li> <li>▶ accompagnement vers la structure d'accueil (FI, MLDS, MLI, partenaires externes)</li> </ul>			

Type d'action	ACTION DE REMÉDIATION
Modalités de mise en œuvre, organisation	<p>Ce dispositif s'inscrit dans une approche partenariale qui permettra de mobiliser toutes les pistes au plus près de la situation et du projet du jeune.</p> <p>Le travail collaboratif sera développé essentiellement aux étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>】 premier accueil et entretien de détermination</li> <li>】 bilan intermédiaire (à mi-parcours)</li> <li>】 bilan final et accompagnement vers la structure d'accueil</li> </ul> <p>La durée du parcours sera adaptable aux besoins du jeune</p>
Intervenants et partenaires	<p>Coordination du dispositif : MLDS</p> <p>Repérage et invitation des jeunes : PSAD, CIO et MLDS</p> <p>Entretien préalable à l'entrée du dispositif : PSAD et MLDS</p> <p>Bilan approfondi : CBEN (Centre de Bilan de l'Éducation Nationale)</p> <p>Accompagnement pour l'élaboration du projet : MLDS, CIO, CBEN</p> <p>Bilan intermédiaire : tous partenaires</p> <p>Intégration dans dispositif de droit commun (tous partenaires)</p> <p>Bilan de l'action : tous partenaires</p>
Conditions de réussite	<p>Constituer un groupe de travail partenarial, en amont, pour organiser et définir la mise en œuvre.</p> <p>Etablir et utiliser des outils communs</p> <p>Définir les rôles et activités de chaque partenaire</p> <p>Partager une volonté commune d'agir au service du jeune.</p>
Solutions et poursuites envisageables à l'issue de l'action	<p>L'approche partenariale devrait permettre de mobiliser au mieux un plus large éventail de pistes de solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>】 retour en Formation Initiale (Agriculture, Education Nationale, etc.)</li> <li>】 dispositif MLDS</li> <li>】 PRQ, CAP métier, CAP emploi</li> <li>】 mission Locale</li> <li>】 formation en alternance (CFA, OF, etc.)</li> <li>】 service civique</li> <li>】 autres</li> </ul>
Critères d'évaluation	<p>Nombre de jeunes entrant dans le dispositif</p> <p>Nombre de projets formalisés</p>
Indicateurs	<p>Résultats à la sortie de dispositif</p>



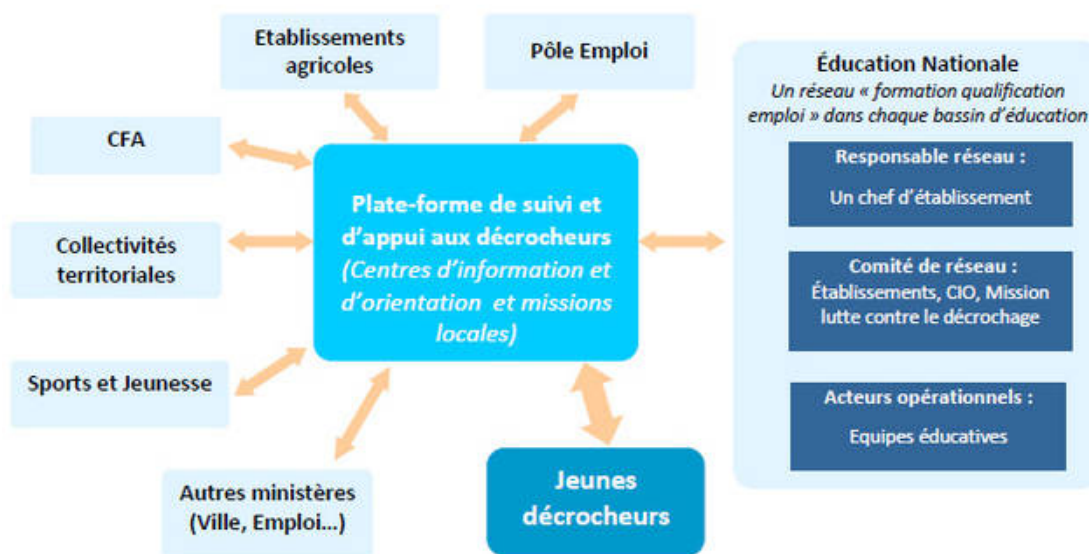
## FOCUS : La relation de l'Éducation Nationale à son environnement sur le sujet du décrochage : PSAD et réseaux FOQUALE

Les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD) constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes concernés (E2C-écoles de la deuxième chance, centres de formation d'apprentis, associations, service militaire volontaire (SMV), centres EPIDE, etc...). Elles sont co-animées par la Région et l'Éducation nationale (CIO).



Elles intègrent notamment les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), qui se déploient sur l'ensemble du territoire et regroupent les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale, dont les structures de retour à l'école de type micro-lycée. Cf. <https://eduscol.education.fr/cid55057/prise-en-charge-des-jeunes-sortis-du-systeme-scolaire-sans-qualification.html>

Quelles sont les relations entre les PSAD et les réseaux FOQUALE ? (Schéma emprunté à l'académie d'Amiens)



## Priorité 3 : Développer avec nos partenaires une réflexion sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

### Mettre en place le dispositif « Santé, Sport, Culture, Civisme » (2S2C)

Un appel à partenariat éducatif a été lancé par Madame la Rectrice pour la mise en œuvre dans l'académie du dispositif 2S2C.

Les artistes et les professionnels de la culture, les structures sportives, les associations complémentaires de l'enseignement public (PEP, FRANCAS, LEO LAGRANGE, AFEV), s'engagent aux côtés de l'école et des collectivités territoriales pour contribuer à la continuité éducative en faveur des élèves, en leur proposant des activités éducatives sur le temps scolaire dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité de l'enseignement dans la classe et à distance.

### Déployer le plan « Vacances apprenantes-dispositif École Ouverte »<sup>5</sup>

L'appel à projet du plan « **vacances apprenantes été 2020 - Dispositif École ouverte** » s'adresse à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, **du CP à la Terminale**, avec une attention particulière portée aux **lycées professionnels**.

Le dispositif s'adresse en priorité aux écoles et aux établissements des réseaux **d'éducation prioritaire** ainsi qu'à ceux situés dans des **territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville**. Il devra aussi se déployer dans les écoles et les établissements des **zones rurales éloignées** et dans tous les **territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques**.

Pour les familles inquiètes du niveau scolaire de leur enfant après cette période, « École ouverte » doit être aussi l'occasion de les rassurer et de les accompagner dans le suivi du projet scolaire de l'élève.

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence et de leur proposer **un programme équilibré associant renforcement scolaire et activité sportive et culturelle au sens large**. Il pourra s'enrichir en intégrant **un séjour en zone rurale**, permettant aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion dans un environnement naturel favorisera la sensibilisation au développement durable.

Le dispositif destiné à accueillir les lycéens professionnels sera valorisé comme « **l'été du pro** ». La DRAFPIC pourra être mobilisée par les établissements pour expertise et conseils.

La date de réponse à l'appel à projet est fixée au 22 juin 2020.

---

<sup>5</sup> Cf. note de référence du 29 mai 2020 D2006692

## FOCUS : Mentorat d'urgence pour l'accompagnement d'élèves fragilisés.

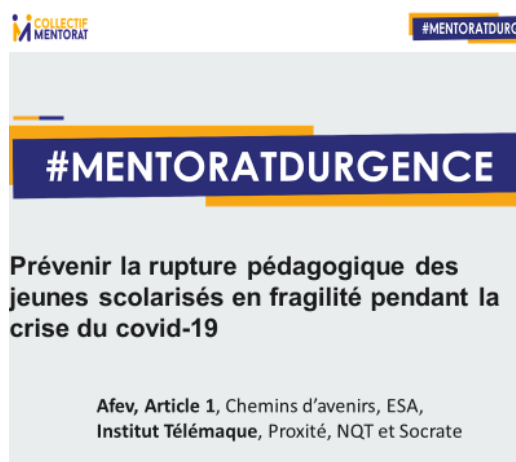
<https://www.lementorat.fr/mentorat-durgence/>

Présentes dans les quartiers prioritaires et les zones rurales éloignées, **les associations du Collectif Mentorat** (AFEV, Article 1, Chemins d'avenirs, ESA, Institut Télémaque, Proxités, NQT et Socrate) ont lancé un appel à candidature dans le cadre des dispositifs **#MentoratdUrgence** et **#RéussiteVirale** pour **soutenir des enfants et des jeunes en situation de fragilité et d'isolement, afin de prévenir les risques de rupture pédagogique**, en mettant en place un accompagnement à distance, adapté aux circonstances actuelles.

Cet accompagnement comprend un accompagnement par le travail personnel, un accès à des ressources éducatives et culturelles et a pour objectif de réduire l'isolement des jeunes et de leur famille, à travers la mise en place de **mentorat à distance** à raison d'une heure par semaine (minimum) jusque mi-juillet dans un premier temps.

**Le profil des mentors** : étudiants, volontaires en service civique, salariés)

**Ciblage prioritaire** : Éducation prioritaire, Quartiers politique de la ville, jeunes en fragilité (ASE, publics précaires.)



**Les directeurs d'école et chefs d'établissement des territoires prioritaires (éducation prioritaire, zones rurales éloignées) peuvent directement faire appel au collectif Mentorat pour solliciter un accompagnement pour leurs élèves en renseignant le formulaire accessible au lien suivant** : <https://www.lementorat.fr/vous-avez-besoin-de-benevoles-mentoratdurgence/>

Le dispositif « Mentorat d'urgence » s'adresse aux élèves du **CP au lycée** volontaires pour être accompagnés par des mentors d'ici la fin de l'année scolaire. Il ouvre également des perspectives de poursuite de l'accompagnement individuel à la rentrée scolaire.



### Etapas d'inscription pour les établissements

 Les données personnelles des enfants ne figurent pas sur la plateforme

**Le site du programme**  
[www.lementorat.fr](http://www.lementorat.fr)

**Contacts**  
[urgence@lementorat.fr](mailto:urgence@lementorat.fr) / 01 40 36 01 01  
[juliette.poirson@afev.org](mailto:juliette.poirson@afev.org) / 06 89 11 47 28

 **IDENTIFICATION DES BESOINS**  
Vous identifiez parmi vos bénéficiaires des enfants et des jeunes exposés au risque de rupture pédagogique.

 **ENGAGEMENT DES FAMILLES**  
Vous contactez les familles pour les informer de la démarche et confirmez leur souhait d'engagement.

 **INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE DE L'OPÉRATION #MENTORATDURGENCE**  
Vous remplissez le [formulaire d'inscription](#) de votre structure, en renseignant le nombre de bénéficiaires par niveau, leurs besoins, et en indiquant un référent Mentorat d'Urgence au sein de votre structure.

 **TRAITEMENT DE VOTRE INSCRIPTION PAR LE COLLECTIF MENTORAT**  
Le Collectif Mentorat reçoit votre demande et attribue un.e référent.e à votre structure. C'est lui/elle qui suivra la concordance entre vos besoins (nombre, niveau) et les bénévoles disponibles. Lorsque nous les avons trouvés, le/la référent.e prend contact avec vous et vous envoie par e-mail :

- un lien pour accéder à la plateforme Airtable qui vous permettra d'avoir une vue d'ensemble des mentors qui vous sont mis à disposition
- un code pour y accéder

Votre référent s'assure de la bonne mise en place du dispositif au sein de votre organisation.

## Priorité 4 : Accompagner une nouvelle manière de penser le travail personnel, l'autonomie, et l'alliance éducative

Il s'agit de tirer les enseignements de la période de confinement concernant la pédagogie et l'alliance éducative, en s'appuyant sur la recherche au sujet des mécanismes d'apprentissage et sur les sciences de l'éducation afin de comprendre pourquoi et comment certains gestes professionnels peuvent favoriser l'assiduité.

La période de confinement a en effet soulevé d'une manière inédite les questions du travail personnel, des supports pédagogiques et de la motivation scolaire. Sur ces sujets notamment, on se reportera aux « genially » académiques dédiés à la continuité pédagogique et à la reprise :

- ✓ <https://view.genial.ly/5e7ee734aafed90da9a3cb98>
- ✓ <https://view.genial.ly/5ea99e9dd6eb530d7ac98873>

### TIRER PROFIT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DES RECHERCHES SUR LES MÉCANISMES D'APPRENTISSAGE

Plusieurs points essentiels qui sont du ressort des équipes éducatives vont concourir à la prise en charge des décrocheurs ou des élèves fragiles et vont apporter des solutions d'accompagnement et d'appui favorisant leur implication en continu dans la scolarité :

1. **Prendre en compte les aspects sociaux** et les réponses nécessaires pour leur permettre de se sentir en sécurité et ainsi de s'impliquer dans leur scolarité.
2. **Travailler le cadre et l'organisation scolaire**, qui n'est pas toujours adapté à certaines situations, mais aussi harmoniser les pratiques entre les professeurs afin de proposer une stabilité et des repères, évitant les malentendus et les difficultés de perception des codes scolaires, et construire avec les élèves des contrats didactiques lors des changements de personne et de classe.
3. **Travailler la prise de conscience individuelle et collective** de l'importance des gestes professionnels pour éviter la « rencontre manquée entre l'individu et l'Institution<sup>6</sup> » (Patrick Rayou) et permettre aux élèves décrocheurs de reprendre confiance en l'Institution et dans les enseignants.
4. Permettre aux enseignants d'acquérir **des compétences de perception des signes de décrochage cognitif** pour agir vite.
5. Favoriser le fait que l'enfant soit acteur de son apprentissage pour l'amener progressivement vers la **perception des enjeux scolaires** et lui permettre d'accéder à **une autonomie dans ses apprentissages** : choisir ses démarches, planifier ses tâches, mobiliser des outils pour apprendre, ainsi que dans son développement personnel, notamment en matière **d'orientation**.

---

<sup>6</sup> « Malentendus sociocognitifs, La construction sociale du décrochage scolaire, Entretien avec Patrick Rayou » : [http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-smd/entretien-rayou-charte301\\_2.pdf](http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-smd/entretien-rayou-charte301_2.pdf)

## D'ici la fin de l'année scolaire

1. **Mobiliser des enseignants-tuteurs, sous l'animation des professeurs principaux**, pour le suivi des élèves les plus vulnérables et des décrocheurs liés au confinement, sur la base du volontariat voire à la demande de l'élève qui pourrait avoir la possibilité de choisir son tuteur parmi plusieurs volontaires, et en veillant à l'articulation tuteur-enseignant, professeur principal et référent décrochage.
2. **Privilégier des parcours individualisés** pour les élèves les plus fragiles et proposer des activités de consolidation motivantes et une pédagogie de projet, en lien souple avec la classe – dans **une perspective inclusive qui évite d'« exclure de l'intérieur »**.
3. **Développer des pratiques de différenciation pédagogique**, d'entraide, de coopération, d'enseignement par compétences, et évaluer les progrès.

## À moyen terme

1. **Diffuser les travaux du cercle d'études académique « Grande Pauvreté et réussite scolaire »**.

Le cercle d'études académique « Grande Pauvreté et réussite scolaire » s'inscrit dans le cadre de la politique académique et s'articule avec le GT 7 « Réussite scolaire » du plan stratégique Grande Pauvreté. Ce cercle d'études réfléchit notamment au renforcement du lien et de **l'alliance éducative** parents-professeurs. Il conçoit et produit des ressources à destination des équipes pédagogiques et éducatives telles que les **fiches-actions « alliance éducative »** téléchargeable à l'adresse : <https://www.ac-montpellier.fr/cid123612/recueil-fiches-actions-alliance-educative-parents-professeurs.html>

Un livret pédagogique intitulé « **Les équipes éducatives, renforcer la coopération entre les parents et l'école** » sera prochainement mis en ligne afin d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre des équipes éducatives dont la vocation est d'apporter de l'aide à des élèves en difficulté à l'école.

2. **Mobiliser l'expertise des formateurs et des personnes ressources.**

Il sera possible d'intégrer dans les plans de formation 2020-2021 (notamment dans le cadre du plan d'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire) **la question des gestes professionnels et de l'expertise didactique** au service de l'assiduité scolaire et de l'accompagnement à distance des élèves les plus vulnérables. Outre les formateurs académiques, peuvent être mobilisés les enseignants spécialisés (des SEGPA, RASED, classe relais, UPE2A ...), les conseillers pédagogiques et, bien sûr, les référents décrochage.

## ACCOMPAGNER UNE RELATION À L'ÉCOLE REPENSÉE, NOTAMMENT AVEC ET GRÂCE AU NUMÉRIQUE

### Expertise du numérique

- Constat : la plupart des familles disposent d'outils numériques mais peinent à utiliser les ENT et sites pédagogiques, en raison de difficultés à naviguer et de problèmes dans l'affichage des contenus.
- Point de vigilance : certains enseignants se détournent des outils institutionnels pour garder le lien avec les familles.

- Perspective : travailler sur l’ergonomie des outils institutionnels pour les rendre fonctionnels et adaptés à l’usage des outils familiaux (smartphones majoritairement), former les familles à la prise en main de ces outils.

## D’ici la fin de l’année scolaire

1. Affiner le **diagnostic** de la situation et de la relation au numérique des élèves et de leurs familles.
2. Mobiliser les personnes ressources pouvant **accompagner les familles les plus éloignées des usages scolaires du numérique** : tuteurs volontaires, médiateurs numériques.

La mission Maitrise de la langue et prévention de l’illettrisme, la DANE, la DSI et les délégués des préfets de l’Aude, du Gard, de l’Hérault et des Pyrénées orientales ont initié un travail collaboratif inédit visant à aider les familles les plus fragiles à renouer contact avec l’école, via un outil numérique. Une cinquantaine de médiateurs numériques ou de bénévoles seront missionnés par les préfets et le rectorat pour remettre des tablettes et PC équipés de l’application « teamviewer » à des élèves en décrochage ou en risque de décrochage que leurs parents ne peuvent accompagner faute de connaissances en numérique et en raison de difficultés linguistiques ou langagières. En tout, c’est une centaine de médiateurs et de bénévoles qui seront formés par la DANE les 8, 9 et 11 juin sur la prise en charge de l’ENT académique et sur les étapes nécessaires pour se connecter et accéder aux ressources de l’ENT. Il s’agit de construire un modèle pérenne de relais de l’Institution scolaire en réponse à l’illettrisme et à l’illectronisme. La plupart de ces médiateurs ou bénévoles travaillent en effet dans les Quartiers Politiques de la Ville sous l’égide des délégués des préfets<sup>7</sup>.

3. Poursuivre l’équipement des familles identifiées en lien avec les partenaires et les collectivités territoriales, **en mettant en place une coordination entre les partenaires** pour le premier et le second degré.

## À moyen et long termes

1. Développer un **plan d’accompagnement des parents au numérique** dans le cadre de l’OEPRE et de la prévention de l’illectronisme dans les familles et chez les élèves. Les intervenants pourront être formés/informés sur les fonctionnalités de base des ENT 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>d</sup> degré.
2. Développer et mutualiser des **actions partenariales** dans chaque département. Au niveau académique, le club école-entreprise peut représenter un point d’entrée.

## FOCUS : OEPRE

**Le dispositif OEPRE, en lien étroit avec le CASNAV**, vise à permettre à des parents allophones d’apprendre le français, de connaître les valeurs de la République et de comprendre les attentes de l’école vis-à-vis de leurs enfants.

Les formations de 90 à 120 heures ont lieu le plus souvent dans des établissements scolaires et sont très fréquemment conduites par des personnels de l’Éducation Nationale.

- **Bénéficiaires** : demandeurs d’asile, réfugiés ou un bénéficiaires de la protection subsidiaire ; personnes étrangères Hors Union Européenne qui peuvent obtenir un titre de séjour,

<sup>7</sup> Cf. La liste des délégués des préfets dans la rubrique « Acteurs académiques et ressources »

- **Le contrat d'intégration républicaine (CIR)** est destiné à tous les étrangers primo-arrivants qui souhaitent s'installer durablement en France. Après avoir effectué les démarches auprès de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), l'étranger est convoqué à un entretien pour signer le CIR. (Quelques personnes sous condition peuvent être dispensées du CIR).
- Dans le cadre du CIR, la personne s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République, à suivre des formations avec une formation civique obligatoire et une formation linguistique si son niveau de Français n'est pas suffisant.
- **Depuis 2015, le dispositif est ouvert à l'ensemble des parents allophones.**
- **Les femmes, le plus souvent mères de famille, représentent 90% des bénéficiaires du dispositif.**
- **Le dispositif a pu se poursuivre pendant le confinement sous d'autres modalités, et il peut jouer un rôle dans le retour en classe des élèves.**

# Priorité 5 : Accompagner les personnels pour une meilleure détection et prise en charge des élèves vulnérables

## FORMER, SE FORMER, ACCOMPAGNER

### Formation des référents MDLS

- MLDS : Animation territoriale des référents décrochage scolaire (1/2 journée par trimestre et par bassin, public désigné)

Objectif : Faciliter la prise de fonction des référents décrochage. Apporter un soutien méthodologique. Permettre des échanges de pratiques pour une meilleure prise en charge des élèves. Organiser la veille sur la politique de lutte contre le décrochage scolaire. Accompagner les équipes à la mise en œuvre des dispositifs de prévention

- MDLS : Formation PRODAS des référents MLDS

PRODAS est un programme québécois de prévention précoce qui vise à favoriser le bien-être et prévenir les violences en développant les compétences psychosociales. Le programme agit de façon coordonnée sur deux facteurs essentiels du développement humain : la conscience de soi et la réalisation de son interaction sociale. Ce programme peut se définir comme une méthodologie éducative et préventive de développement de la personne basée sur l'expression des ressentis.

### Programme « Motiv'action

Motiv'action est un programme de prévention du décrochage scolaire, à destination du collège principalement.

- Formation au programme Motiv'Action

Formation des mentors. Repérer les signes précoces du décrochage scolaire - Prévention et persévérance scolaire. Le repérage est modélisé selon trois niveaux d'intervention à l'échelle de l'établissement et à l'échelle de la classe :

- Niveau 1 : Prévention universelle (tous les élèves)
- Niveau 2 : Prévention ciblée (pour les élèves repérés parmi ceux du niveau 1)
- Niveau 3 : Prévention spécialisée (aménagement spécifique).



## Formations individuelles

- **CS Les compétences psychosociales au service du climat scolaire**  
Développer les compétences psycho-sociales des élèves et des personnels pédagogiques. Découvrir comment la psychologie positive peut se mettre au service d'une pédagogie positive, orientée vers le bien-être de tous.
- **Élèves en difficulté et stratégies d'apprentissage (également en FT)**  
Comprendre le fonctionnement cognitif pour repérer et identifier les dysfonctionnements en situation d'apprentissage, adapter sa posture, ses pratiques et mettre en œuvre une différenciation pédagogique au sein de la classe pour favoriser la réussite de tous les élèves

Une autoformation en ligne sur le parcours "Poursuite des apprentissages au collège et au lycée - 2020" est déployée en accès libre sur m@gistère à l'adresse :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=11423>

De nombreuses ressources modifiables et qui pourront être enrichies sont déjà disponibles.

## CONSOLIDER LE LIEN AVEC LES PSYEN, LES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES ET LES INFIRMIÈRES SCOLAIRES

1. Former les enseignants sur **les signes cliniques** qui pourraient alerter d'une difficulté que rencontrerait un enfant et/ou du décrochage possible d'un élève **dès l'école**.

**Point de vigilance** : cette sensibilisation ne doit pas conduire à médicaliser des difficultés d'apprentissage, ce qui engendrerait une nouvelle forme d'externalisation, car la question des pratiques pédagogiques demeure prégnante.

2. Établir un **annuaire de réseau** par circonscription (AS CT DSDEN, Rased, ...) auquel chaque personnel pourrait se référer pour obtenir une réponse à une interrogation, une suspicion...

## AMELIORER LA DETECTION PRECOCE DES ELEVES A RISQUE POUR PREVENIR LE DECROCHAGE AVANT SA SURVENUE

Le pôle "Diagnostics et Evaluations", en partenariat avec la DSI et l'université Paul-Valéry-Montpellier, travaille pour cela à la création d'un modèle de *machine learning*. Cette intelligence artificielle a comme finalité de dresser les différents portraits des élèves à risque de décrochage dans notre académie. Dans un second temps, il sera alors possible de lancer une alerte dans les établissements lorsque les caractéristiques d'un élève le feront se rapprocher de ces portraits à risque.

Plan d'action académique de lutte  
contre le décrochage  
lié au confinement

# Acteurs académiques et ressources

---

# ACTEURS ACADÉMIQUES ET RESSOURCES

## INTERLOCUTEURS ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

### Mission MLDS (annuaire des référents et des coordonnateurs en annexe)

**Olivier Brunel**, Délégué de région académique à l'information et à l'orientation, Délégué régional de l'ONISEP Occitanie [ce.recsaio@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recsaio@ac-montpellier.fr)

**Nadine Hilbert**, coordinatrice académique MDLS [ce.recsaio@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recsaio@ac-montpellier.fr)

### Délégation Académique au Numérique Éducatif

**Sabrina Caliaros**, Déléguée Académique du Numérique - [sabrina.caliaros@ac-montpellier.fr](mailto:sabrina.caliaros@ac-montpellier.fr)

### Mission académique Éducation Prioritaire

**Agnès Vrinat Jeanneau**, IA-IPR de lettres, référente académique - [Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr](mailto:Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr) ;

**Karine Bourden**, Enseignante, chargée de mission - [eduprio@ac-montpellier.fr](mailto:eduprio@ac-montpellier.fr)

### Mission académique Maîtrise de la Langue et Prévention de l'illettrisme

**Jean-Yves Bouton**, IA-IPR de lettres, chargé de mission MDLPI - [jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr](mailto:jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr)

**Élodie Séraline**, collaboratrice sur la mission MDLPI - [mdlpi@ac-montpellier.fr](mailto:mdlpi@ac-montpellier.fr)

### Partenaires et délégués des préfets travaillant avec la MDLPI

- [L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme \(ANLCI\)](#)

**Christelle Leblanc**, Chargée de mission nationale (soutien à la parentalité) - [christelle.leblanc@anlci.fr](mailto:christelle.leblanc@anlci.fr)

- [Banque de France](#)

**Françoise Jimenez**, Éducation financière des publics - [francoise.jimenez@banque-france.fr](mailto:francoise.jimenez@banque-france.fr)

- [Préfecture de l'Hérault](#)

**Isabelle David-Igel**, Déléguée du préfet quartiers Montpellier - [isabelle.david-igel@herault.gouv.fr](mailto:isabelle.david-igel@herault.gouv.fr)

**Edith Moutte**, Chargée de mission cohésion sociale santé - Mission de coordination territoriale des politiques publiques ; [edith.moutte@herault.fr](mailto:edith.moutte@herault.fr)

**Pascale Desfontaine**, Déléguée du préfet quartiers Béziers - [pascale.desfontaine@herault.gouv.fr](mailto:pascale.desfontaine@herault.gouv.fr)

**Laurence Tamic**, Déléguée du préfet quartiers Béziers Agde - [dp34cv@gmail.com](mailto:dp34cv@gmail.com) –

**Alain Genre-Jazelet**, Déléguée du préfet quartiers Montpellier - [alain.genre-jazelet@herault.gouv.fr](mailto:alain.genre-jazelet@herault.gouv.fr)

**Souad Sebbar**, Déléguée du préfet quartiers Montpellier - [souad.sebbar@herault.gouv.fr](mailto:souad.sebbar@herault.gouv.fr)

**Hervé Durif**, Déléguée du préfet quartiers Lunel, Sète - [herve.durif@herault.gouv.fr](mailto:herve.durif@herault.gouv.fr)

- [Préfecture de l'Aude](#)

**Irène Poutier**, Déléguée du Préfet pour les quartiers prioritaires de Narbonne et Lézignan-Corbières - [Irène.poutier@aude.gouv.fr](mailto:Irène.poutier@aude.gouv.fr) -

**Julien Tranier-Lagarrigue**, Délégué du Préfet pour les quartiers prioritaires de Carcassonne, Limoux - [julien.tranier-lagarrigue@aude.gouv.fr](mailto:julien.tranier-lagarrigue@aude.gouv.fr)

- [Préfecture du Gard](#)

**Michael Pulci**, Délégué du préfet à Bagnols-sur-Cèze Pont-Saint-Esprit et Uzès - [michael.pulci@gard.gouv.fr](mailto:michael.pulci@gard.gouv.fr)

**Monique Feger**, Déléguée du préfet quartiers Beaucaire - Saint-Gilles - Vauvert - [monique.feger@gard.gouv.fr](mailto:monique.feger@gard.gouv.fr)

**Yasmine Fontaine**, Déléguée du préfet à Nîmes-Est et Centre Ville - [yasmine.fontaine@gard.gouv.fr](mailto:yasmine.fontaine@gard.gouv.fr)

**Didier Jaffiol**, Délégué du préfet à Alès, Anduze, Saint-Ambroix, la Grand-Combe - [didier.jaffiol@gard.gouv.fr](mailto:didier.jaffiol@gard.gouv.fr)

**Mario Rodrigues** - Délégué du préfet à Nîmes-ouest, Pissevin et Valdegour. - [mario.rodrigues@gard.gouv.fr](mailto:mario.rodrigues@gard.gouv.fr) -

- Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Corine Escobar**, Déléguée du préfet PO - [Corine.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:Corine.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Martine Such-Smeets**, Déléguée du préfet - [martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- SGAR

**Evelyne Cavet** [evelyne.cavet@occitanie.gouv.fr](mailto:evelyne.cavet@occitanie.gouv.fr)

- Centre De Ressources Illettrisme Alphabétisation (CRIA)

**Stephen Bertrand**, Conseiller CRIA-Région/Etat - [conseil@cria34.fr](mailto:conseil@cria34.fr)

- Centre de Ressources Gardois pour la maîtrise des savoirs de base et l'apprentissage du français (CEREGARD)

**Carole Doladille**, Directrice - [ceregard@orange.fr](mailto:ceregard@orange.fr)

**Aveline Jarry**, Conseillère technique et pédagogique - [ajceregard@orange.fr](mailto:ajceregard@orange.fr)

- Centre de Ressources Illettrisme et français Langue d'Intégration (CREPA)

**Corinne Ravon**, Responsable CREPA - [c.ravon@ligue11.org](mailto:c.ravon@ligue11.org)

- Médiathèque départementale Pierresvives,

**Nègre Rachel**, Responsable de l'unité médiation - [rnegre@herault.fr](mailto:rnegre@herault.fr)

## CASNAV

Responsable académique : **Jean-Paul Bianchi**

- Aude : [casnav11@ac-montpellier.fr](mailto:casnav11@ac-montpellier.fr), 04.68.11.58.04
- Gard : [casnav30@ac-montpellier.fr](mailto:casnav30@ac-montpellier.fr) 04.66.01.74.23
- Hérault : [casnav34@ac-montpellier.fr](mailto:casnav34@ac-montpellier.fr) 04.67.91.50.14 ou 04.67.91.45.33
- Lozère : [casnav48@ac-montpellier.fr](mailto:casnav48@ac-montpellier.fr) 04.66.49.03.20
- Pyrénées Orientales : [casnav66@ac-montpellier.fr](mailto:casnav66@ac-montpellier.fr) 04.68.66.28.72

## GT 7 « Grande pauvreté et réussite scolaire »

Animateur régional : **Bruno Bénazech**, [bruno.benazech@ac-montpellier.fr](mailto:bruno.benazech@ac-montpellier.fr)

## Mission académique Réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté

Chargé de mission Contribution académique à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

**Thierry Meslet** [thierry.meslet@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.meslet@ac-montpellier.fr)

## RESSOURCES NATIONALES ET ACADÉMIQUES

### Ressources ONISEP

- ✓ Proposition de protocole afin d'aider les établissements à limiter les effets de la crise sanitaire en matière de décrochage scolaire en collège et lycée  
[Télécharger le document](#)
- ✓ Document de liaison entre les équipes éducatives et les élèves dans le cadre de prévention du décrochage scolaire en période de confinement et de déconfinement  
[Télécharger le document](#)
- ✓ Document de liaison entre les équipes éducatives et les familles des élèves décrocheurs dans le cadre de prévention du décrochage scolaire en période de confinement et de déconfinement  
[Télécharger le document](#)
- ✓ Fiche tuteur  
[Télécharger le document](#)
- ✓ Document de liaison interne à l'établissement dans le cadre de prévention du décrochage scolaire en période de confinement et de déconfinement  
[Télécharger le document](#)
- ✓ <http://www.monorientationenligne.fr/>
- ✓ <https://lekiosqueenligne.onisep.fr/>

### EDUSCOL

- ✓ <https://eduscol.education.fr/pid23269/lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>
- ✓ <https://eduscol.education.fr/cid55119/prevention-du-decrochage-scolaire.html>

### CNESCO

- ✓ « Prévention et intervention : comment agir efficacement face au décrochage scolaire ? »  
<http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>

### Une étude récente sur la prévention du décrochage spécifiquement dans la voie professionnelle

- ✓ <https://www.cereq.fr/prevenir-le-decrochage-une-comparaison-entre-lycees-professionnels-et-cfa>

### Ressources académiques

- ✓ Ressources et informations utiles pour accompagner les projets d'orientation des élèves  
<https://www.ac-montpellier.fr/cid151063/suivi-de-projet-d-orientation.html>
- ✓ Vadémécum pour la continuité pédagogique :  
<https://view.genial.ly/5e7ee734aafed90da9a3cb98>
- ✓ Comment s'organise la reprise progressive de la classe ?  
<https://view.genial.ly/5ea99e9dd6eb530d7ac98873>

- ✓ Ressources CASNAV  
Le CASNAV de Montpellier (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) met à disposition des enseignants d'UPE2A de nombreuses ressources, y compris plurilingues, qui peuvent être utiles à l'ensemble des équipes éducatives.  
<https://casnavmontpellier.netboard.me/continuitepedagogique/>
  
- ✓ Ressource équipes éducatives du cercle d'études Grande « Pauvreté et réussite scolaire » à paraître en ligne :  
<https://www.ac-montpellier.fr/pid32408/reussite-scolaire-des-enfants-en-situation-de-grande-pauvrete.html>

## Composition du groupe de travail académique

- Bruno BENAZECH, DAASEN de l'Hérault, Animateur régional du GT 7 « Grande pauvreté et réussite scolaire »
- Robert BENEZECH, Conseiller technique ASH
- Jean-Paul BIANCHI, CASNAV et scolarisation des enfants de famille gitane
- Jean-Yves BOUTON, IA-IPR, Référent académique Maîtrise de la Langue Prévention de l'Illettrisme
- Olivier BRUNEL, Délégué de région académique à l'information et à l'orientation, Délégué régional de l'ONISEP Occitanie
- Sabrina CALIAROS, DANE
- Patrice CAZE, professeur de SVT, Formateur Académique Éducation Prioritaire,
- Sandy COLAS, professeur des écoles, Formatrice Académique Éducation Prioritaire,
- Pascal CLÉMENT, DASEN de Lozère,
- Claudie FRANÇOIS GALLIN, DASEN de l'Aude
- Frédéric FULGENCE DASEN des Pyrénées Orientales
- Myriam GAUJOUX, Doyenne des IA-IPR
- Laurence GRANDET, Doyenne des IEN ET/EG
- Martine GROUTHIER ADASEN du Gard
- Nadine HILBERT, coordinatrice académique MDLS
- Cyril LE-NORMAND, DAASEN du Gard,
- Christophe MAUNY, DASEN de l'Hérault
- Thierry MESLET, Chef de division DV4E, responsable du cercle d'études académique « Grande pauvreté et réussite scolaire »
- Frédéric MIQUEL, IA-IPR de lettres, suivi FLE/FLS
- Laurence RICHE-DORLENCOURT, Conseillère technique établissements et vie scolaire
- Isabelle ROMIG, Conseillère technique de service social
- Agnès VRINAT-JEANNEAU, IA-IPR, Référente académique éducation prioritaire

Plan d'action académique de lutte  
contre le décrochage  
lié au confinement

# Annexes

DpT	Coordonnateur MILDS	EPLE	Bassin	Chef d'établissement	Téléphone EPLE	Téléphone Coordonnateur	Email coordonnateur	
34 HERAULT	Bernadette MONTTOYA	LPO Georges Frêche Montpellier	Montpellier-Sud	Mme Paris	04 67 13 05 05	06 44 29 63 00	<a href="mailto:bernadette.monttoya@ac-montpellier.fr">bernadette.monttoya@ac-montpellier.fr</a>	
		LPO Jean Mermoz Montpellier		M. Briard	04 67 20 60 00			
	Virginie PERILLAT-MERCEROZ	LP Pierre Mendes France Montpellier	Pic Saint Loup	M. Grellot	04 67 13 35 00	04 67 13 35 37	<a href="mailto:virginie.perillat-merceroz@ac-montpellier.fr">virginie.perillat-merceroz@ac-montpellier.fr</a>	
		LP Pierre Mendes France Montpellier				04 67 13 35 29		
	Anne-Sophie BOULENC	LPO Georges Pompidou Castelnau le lez	Pic Saint Loup	M. Ganne	04 67 02 99 10	06 44 29 63 16	<a href="mailto:nichel.fontes@ac-montpellier.fr">nichel.fontes@ac-montpellier.fr</a>	
		LPO Georges Pompidou Castelnau le lez				04 67 02 26 15		
	Philippe BELLAN	LP J.F. Champollion Lattes	Lunel	M. Thieffaine	04 67 13 67 13	07 86 49 83 93	<a href="mailto:anne-sophie.boulenc@ac-montpellier.fr">anne-sophie.boulenc@ac-montpellier.fr</a>	
		LPO Louis Feuillade Lunel				04 67 13 35 29		
	Stéphanie TOURNAIRE	LPO Victor Hugo Lunel	Lunel	M. Lepoint	04 67 83 51 00	06 87 35 31 82	<a href="mailto:philippe.bellan@ac-montpellier.fr">philippe.bellan@ac-montpellier.fr</a>	
		LPO Victor Hugo Lunel				04 99 13 70 30		
	Faissal TASSI	LP Jules Ferry Montpellier	Montpellier-Nord	Mme Louge	04 67 10 74 01	06 46 51 01 84	<a href="mailto:stephanie.tournaire@ac-montpellier.fr">Stephanie.tournaire@ac-montpellier.fr</a>	
		LP Léonard de Vinci Montpellier				06 82 60 15 93		
	Dominique BROCHEN	LPO Jules Guesde Montpellier	Montpellier-Nord	M. Bonafé	04 67 10 40 10	06 44 29 63 01	<a href="mailto:faissal.lassi@ac-montpellier.fr">faissal.lassi@ac-montpellier.fr</a>	
		LPO Jules Guesde Montpellier				04 67 10 33 70		
Frédérique DUCHEIN	LGT Jean Monnet Montpellier	Thau	M. Cabrera	04 67 10 36 00	06 86 04 62 42	<a href="mailto:dominique.brochen@ac-montpellier.fr">dominique.brochen@ac-montpellier.fr</a>		
	LP Joliot Curie Sète				06 86 04 62 42			
Christine SIMONETTI	LP Charles De Gaulle Sète	Thau	M. Pons	04 67 18 66 66	06 44 29 63 12	<a href="mailto:frederique.duchain1@ac-montpellier.fr">frederique.duchain1@ac-montpellier.fr</a>		
	LP Charles De Gaulle Sète				04 67 46 73 00			
66 PYRÉNÉES ORIENTALES	Stéphane ALMES	LP Alfred Sauvy Villelongue des Monts	Céret	M. Vaissière	04 68 95 34 00	/	<a href="mailto:stephane.almes@ac-montpellier.fr">stephane.almes@ac-montpellier.fr</a>	
		LP Christian Bourquin Argelès sur Mer						M. Salvan
	Marie FAVRE	LPO Rosa Luxembourg Canet en Roussillon	Perpignan-Nord	Mme Legros	04 68 73 72 01	06 16 26 30 68	06 16 26 30 68	<a href="mailto:Marie.Favre@ac-montpellier.fr">Marie.Favre@ac-montpellier.fr</a>
		LPO Aristide Maillol Perpignan						
	Nicola VONAU DAVIDSON	LPO Pablo Picasso Perpignan	Perpignan-Centre	M. Bonnette	04 68 50 04 13	06 23 46 90 68	06 23 46 90 68	<a href="mailto:nicola.vonau@ac-montpellier.fr">nicola.vonau@ac-montpellier.fr</a>
		LPO Pablo Picasso Perpignan						
	Farida BENZINE	LPO Jean Lurçat Perpignan	Perpignan-Centre	M. Briffaut	04 68 50 28 91	04 68 86 67 45	04 68 86 67 45	<a href="mailto:nathalie.sutra@ac-montpellier.fr">nathalie.sutra@ac-montpellier.fr</a>
		LPO Charles Renouvier Prades						
	Lindsay CARGOL	LPO Charles Renouvier Prades	Prades	M. Seck	04 68 96 39 55	06 23 46 90 31	06 23 46 90 31	<a href="mailto:farida.benzine@ac-montpellier.fr">farida.benzine@ac-montpellier.fr</a>
		LPO Charles Renouvier Prades						

M.A.J : 26/08/2019



**Académie de Montpellier: Réseau MLDS - Mission de Lutte contre de Décrochage Scolaire - SAIO**

Coordination académique		HILBERT	Coordonnatrice Académique		04 30 63 65 56 06 23 03 22 71		Rectorat de l'Académie de Montpellier 31, Rue de l'université CS 39004 34000 Montpellier Cedex 5		<a href="mailto:nadine.hilbert@ac-montpellier.fr">nadine.hilbert@ac-montpellier.fr</a>
		OSTROWICZ	Coordonnatrice MLDS Chargée de mission académique		04 67 91 46 23 06 16 26 30 61				<a href="mailto:melanie.ostrowicz@ac-montpellier.fr">melanie.ostrowicz@ac-montpellier.fr</a>
		BELHOCINE	Assistante de direction		04 30 63 65 62				<a href="mailto:khaddija.belhocine@ac-montpellier.fr">khaddija.belhocine@ac-montpellier.fr</a>
		ICHALLALEN	Assistante de gestion		04 67 91 47 69				<a href="mailto:yasmina.ichallalen@ac-montpellier.fr">yasmina.ichallalen@ac-montpellier.fr</a>
Dpt	Coordonnateur MLDS	EPLE	Bassin	Chef d'établissement	Téléphone EPLE	Téléphone Coordonnateur		Email coordonnateur	
<b>11 AUDE</b>	Isabelle PETRASCH	LPO Germaine Tillon Castelnaudary	Carcassonne	Mme Geneix	04 68 94 53 00	04 68 23 63 53 06 23 46 89 93		<a href="mailto:isabelle.petrasch-garcia@ac-montpellier.fr">isabelle.petrasch-garcia@ac-montpellier.fr</a>	
	Fatima MOULLEOUGUA	LPO Jules Fil Carcassonne		M. Becker	04 68 47 82 66	06 89 70 52 13 04 68 10 52 78		<a href="mailto:fatima.moulessouigha@ac-montpellier.fr">fatima.moulessouigha@ac-montpellier.fr</a>	
	Nicole RAYNAUD	LPO Louise Michel Narbonne	Narbonne	M. Boissière	04 68 32 84 00	04 68 90 44 25 06 16 26 30 60		<a href="mailto:nicole.raynaud@ac-montpellier.fr">nicole.raynaud@ac-montpellier.fr</a>	
	Laure BAUDESSEAU	LPO Jean-Baptiste Dumas Alès	Nord-Ouest	M. Marthez	04 66 78 23 23	06 86 48 72 23		<a href="mailto:laure.baudesseau@ac-montpellier.fr">laure.baudesseau@ac-montpellier.fr</a>	
<b>30 GARD</b>	Peggy MORSI	LPO Jacques Prévert Saint Christol les Alès		M. Lamberte	04 66 60 08 50	06 23 46 90 46		<a href="mailto:Peggy.morsi@ac-montpellier.fr">Peggy.morsi@ac-montpellier.fr</a>	
	En attente de Recrut	LGT Albert Einstein Bagnols sur Cèze	Nord-Est	M. Feutry	04 66 90 42 00				
	En attente de Recrut	LP Paul Langevin Beaucaire	Sud-Est	M. Boujaddi	04 66 59 14 14				
	Nathalie VIDIL	LP Frédéric Mistral Nîmes		Mme Jeannest	04 66 04 72 72	06 27 59 81 24		<a href="mailto:nathalie.vidil@ac-montpellier.fr">nathalie.vidil@ac-montpellier.fr</a>	
	Marie-Dominique FIEVRE	LP Gaston Darboux Nîmes		Mme. George	04 66 62 90 30	/			
	Aurèle ROOS	LP Jules Raimu Nîmes	Sud-Ouest	M. Barthelemy	04 66 64 20 33	/		<a href="mailto:aurele.roos@ac-montpellier.fr">aurele.roos@ac-montpellier.fr</a>	
	Marie-Thérèse BERTHUOT	LP Voltaire Nîmes		Mme Matteudi	04 66 28 76 76	06 87 34 05 84		<a href="mailto:marie-therese.berthuo@ac-montpellier.fr">marie-therese.berthuo@ac-montpellier.fr</a>	
	Brigitte HEMON	LPO Ernest Hemingway Nîmes		M. Ourtal	04 66 04 93 73	06 82 60 24 31		<a href="mailto:brigitte.hemon@ac-montpellier.fr">brigitte.hemon@ac-montpellier.fr</a>	
			Micro lycée						
	<b>34 HERAULT</b>	Pascale TARBOURIECH	LPO Jean Moulin Béziers	Béziers	M. Abadie	04 67 35 59 35	04 67 35 59 02 06 44 29 62 98		<a href="mailto:pascale.tarbouriech@ac-montpellier.fr">pascale.tarbouriech@ac-montpellier.fr</a>
Yvan FRANÇOIS		LP Jean Mermoz Béziers		Mme Umbria	04 67 30 36 21	06 44 29 63 18			
Elodie GIBERT		LP Charles Allès Pézenas	Centre Hérault	M. Camerini	04 67 90 44 20	06 23 46 90 12		<a href="mailto:Elodie.gibert@ac-montpellier.fr">Elodie.gibert@ac-montpellier.fr</a>	
		LP Fernand Leger Bédarieux		M. Listello	04 67 95 59 60	Post 398			

# Plan d'action académique de lutte contre le décrochage lié au confinement

Directeur de publication :  
**Sophie BÉJEAN**  
Rectrice de la région  
académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de  
Montpellier,  
Chancelière des universités

Académie de Montpellier  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 91 47 00  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

Maquette, graphisme :  
Service Communication - PAO  
Impression :  
SRD Rectorat de Montpellier  
Date de publication :  
juin 2020



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*